



Contribution de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à la consultation publique sur « L'Acte pour le marché unique – Vers une économie sociale de marché hautement compétitive »

27/02/2011

Le processus de relance du Marché Unique représente pour la Ville de Strasbourg et l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, une opportunité d'échanger avec la Commission européenne et de relayer les difficultés auxquelles sont confrontés les citoyens et les acteurs socio-économiques de notre territoire.

Les territoires transfrontaliers sont devenus des concentrés d'Europe, à ce titre, nous sommes les témoins privilégiés des succès, mais également des lacunes actuelles de la construction européenne.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a pour ambition d'être un laboratoire de l'intégration européenne, de mettre en place des projets innovants et concrets au bénéfice direct de la population de part et d'autre du Rhin.

Dans cette perspective, la mise en place d'un dialogue constructif et pérenne avec la Commission européenne apparaît primordiale.

Le séminaire organisé le 17 février 2011 par la Ville de Strasbourg et l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et intitulé : « L'Acte pour le marché unique, une nouvelle dynamique pour les relations transfrontalières ? », représente une première étape vers la mise en place d'un partenariat, afin que notre Eurodistrict puisse constituer, à l'avenir, un territoire-pilote, pour l'expérimentation de nouvelles mesures d'harmonisation européenne.

L'Eurodistrict a vocation à représenter les intérêts de tout un territoire, il se veut ainsi porteur d'une vision globale, expression de l'ensemble des acteurs de la société civile.

Suite au séminaire du 17 février, nous souhaiterions transmettre à la Commission européenne différents points de vue issus des réflexions de l'assemblée présente, notamment des travaux d'Euro-Info-Consommateurs, d'Enterprise-Europe-Network, et de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (notamment appuyé sur la consultation publique en ligne organisée à l'automne 2010).

Les participants présents ont mis l'accent sur les problèmes liés aux services postaux, au commerce électronique, au crédit immobilier, au détachement de travailleurs, à la santé, aux assurances.

Afin de suivre la trame du questionnaire en ligne proposé par la Commission européenne, l'Eurodistrict souhaiterait mettre l'accent sur les 10 propositions, parmi les 50 que compte l'Acte pour le marché unique, qui suite au séminaire et aux domaines d'actions de l'Eurodistrict paraissent les plus primordiaux.

L'Eurodistrict se félicite de l'importance qu'attache la Commission européenne à la relance du marché unique, et porte un regard global positif sur l'Acte pour le marché unique.

Dans cette démarche de la commission nous soulignons plus particulièrement la volonté de réconcilier le marché unique et le projet européen avec les citoyens.

Nous saluons l'approche transversale qui préside aux propositions de la commission européenne et le souhait de répondre au monde économique et des citoyens en rééquilibrant les différentes composantes du marché.

Parmi les 50 propositions contenu dans l'Acte pour le marché unique, les 10 suivantes sont apparues, suite au séminaire du 17.02.11, primordiales pour l'Eurodistrict et les acteurs de son territoire :

Proposition n°7

La Commission adoptera en 2011 un Livre Blanc sur la politique des transports, qui proposera une série d'actions notamment destinées à lever les obstacles résiduels identifiés entre les modes et entre les systèmes de transport nationaux.

Recommandation : Favoriser la coordination des liaisons transfrontalières, l'augmentation de la fréquence des correspondances, et la pratique de tarifs communs et transparents.

Proposition n°13

La Commission évaluera l'initiative relative aux PME (« Small business Act ») d'ici la fin 2010 afin d'assurer, entre autres, l'application du principe « Think Small First » dans la politique et la procédure législative, afin de lier étroitement le « Small business Act » à la Stratégie Europe 2020.

Recommandation : Achever la simplification de la législation existante pour les PME.

Proposition n°14

La Commission proposera en 2011 une révision des directives sur les normes comptables afin de simplifier les obligations d'information financière et de diminuer les contraintes administratives, en particulier celles pesant sur les PME.

Recommandation : Inciter les PME transfrontalières à faire part de leur expérience, les intégrer à la révision des directives.

Proposition n°25

La commission s'engage à adopter d'ici 2011 une communication accompagnée d'un ensemble d'actions sur les services d'intérêt général.

Recommandation : Etendre la directive « service universel » aux télécommunications mobiles. Et au delà, accroître le niveau des services rendus, l'accès pour tous aux services essentiels : les transports, le marché de l'énergie, les services bancaires, et les nouvelles technologies.

Proposition n°33

La commission proposera en 2012 une initiative législative pour réformer les systèmes de reconnaissance des qualifications professionnelles, sur la base d'une évaluation de l'acquis en 2011, afin de faciliter la mobilité des travailleurs et d'adapter la formation aux besoins actuels du marché du travail. Dans ce cadre le potentiel d'une carte professionnelle sera évalué.

Recommandation : L'Eurodistrict et ses partenaires ont mis en place dans le cadre d'une convention franco-allemande, une formation professionnelle transfrontalière qui permettra d'effectuer la formation pratique dans le pays voisin et la formation théorique dans son pays d'origine. Pour simplifier la mise en place de ce projet nous avons choisi les 19 Métiers qui d'ores et déjà était reconnu par un traité bilatérale entre la France et l'Allemagne. Nous souhaitons dans le cadre de l'apprentissage étendre cette possibilité à d'autres qualifications professionnelles.

S'inspirer de ce modèle pour le transférer dans d'autres pays membres.

Mettre en place une équivalence de diplôme dans la formation professionnelle qui nous permette d'étendre le programme à d'autres formations qui n'ont pas d'équivalences reconnues pour l'instant.

Proposition n°36

La Commission proposera une Initiative pour l'Entrepreneuriat Social en 2011, afin de soutenir et d'accompagner le développement de projets d'entreprise innovants sur le plan social au sein du marché unique en utilisant notamment la notation sociale, les labellisations éthiques et environnementales, la commande publique, la mise en place d'un nouveau régime de fonds d'investissement et la captation de l'épargne dormante.

Recommandation : Fort de l'expérience, dans ce domaine de l'économie sociale, des acteurs de notre territoire, l'Eurodistrict souhaiterait leur permettre de participer à la définition de la future « Initiative pour l'Entrepreneuriat Social ».

Proposition n°42

La Commission adoptera une communication d'ici fin 2010, visant à identifier et supprimer les obstacles fiscaux auxquels sont encore confrontés les citoyens européens.

Recommandation : Seule la suppression des obstacles fiscaux permettra aux citoyens de l'Eurodistrict de profiter d'un espace commun. La disparité des régimes d'impôt sur le revenu ne le permet pas aujourd'hui. Cette entrave touche d'une part les citoyens soumis au Droit européen mais également les citoyens soumis à des régimes spéciaux comme les frontaliers. Nous plaidons pour une suppression de ces obstacles afin de garantir un territoire transfrontalier avec le moins de disparités en terme de développement économique et social, possible.

La considération en parallèle de la suppression des obstacles fiscaux pour les personnes privées et de la suppression des obstacles fiscaux pour les entreprises est indispensable à l'accroissement de la mobilité des travailleurs et au développement des entreprises dans un contexte transfrontalier.

Proposition n°46

Usage de modes alternatifs de règlements des différends pour traiter des litiges de consommation transfrontaliers. La Commission proposera un système européen de résolution en ligne pour les transactions numériques.

Recommandation : optimiser l'utilisation du dispositif existant (exemple celui du réseau des CEC/ European Consumer Network/ECC – NET et garantir une meilleure visibilité institutionnelle pour les usagers.

Proposition n°48

La Commission renforcera la consultation et le dialogue avec la société civile dans la préparation et la mise en oeuvre des textes. Une attention particulière sera apportée à la prise en compte des points de vue des consommateurs, des ONG, des syndicats, des entreprises, des épargnants, des utilisateurs et des collectivités territoriales dans les consultations préalables à l'adoption des propositions et notamment en ce qui concerne les travaux des groupes d'experts.

Recommandation : En tant que GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, nous saluons le fait de pouvoir participer activement à cette consultation et souhaitons la pérennisation de cette démarche partenariale, que l'ensemble des instances et comités européens soient ouverts aux collectivités territoriales et au dialogue avec la société civile. Il est en effet important, que la relance du marché unique et les objectifs du traité de Lisbonne se fasse aussi au bénéfice des territoires et des acteurs territoriaux et les intègrent davantage dans la définition des propositions.

Proposition n°49

En 2011, la Commission poursuivra la promotion d'un guichet unique fournissant aux citoyens et aux entreprises des informations et un accès au service d'assistance sur les droits que leur confère le marché unique, par internet, par téléphone, ou via un contact personnel, en développant le portail internet « L'Europe est à vous » et en le coordonnant mieux avec « Europe direct ». La Commission renforcera également les partenariats avec les Etats membres afin que l'information sur les règles et les procédures nationales soient également disponibles par le biais de ce guichet unique.

Recommandation : Les besoins d'information des acteurs d'un territoire transfrontalier sont importants, la difficulté réside souvent dans la recherche du point d'entrée compétent qui permettra au citoyen à l'entreprise de trouver une réponse à ses besoins.

Nous souhaitons en plus d'une plate forme globale d'information la mise en place d'un médiateur, référant, qui pourra le cas échéant renvoyer les demandes vers d'autres structures plus compétentes en la matière.